

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mille vingt quatre
Présents : 10 Le 25 janvier à 19 heures 00
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher
LATAPY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2024

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE,
Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE,
M. Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique MONIER,

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance : Mme Fanny LUSSAC

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024-001 TARIFICATION DU CIMETIÈRE

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

Vu le code civil et notamment ses articles 16-1, 16-1-1 et 16-2,

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Considérant qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs du cimetière de la commune ;

Le conseil Municipal, décide de revaloriser les tarifs du cimetière comme suit :

	30 ans	50 ans
Concessions	30€ m2	40€ m2
Case columbarium	300€	

Vote :

Pour : 10/10
Contre : 00/10
Abstention : 00/10

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.
Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 25 janvier 2024

Le Maire,
M. Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance
Mme Fanny LUSSAC

